

Vu la délibération du Conseil municipal de Eschbourg-Graufthal du 11/06/21 portant sur l'installation d'un panneau d'agglomération sur la RD 158 dont la position est PR 0 + 060

Vu la délibération du Conseil municipal de La Petite Pierre du 28/05/21 portant sur le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 9 dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 16 + 160
- nouvelle situation : PR 16 + 66

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de DONNER** un avis favorable

- au déplacement à Bouxwiller du panneau d'agglomération sur la RD 133 dont la position est modifiée comme suit :
 - ancienne situation : PR 14 + 775
 - nouvelle situation : PR 14 + 699
- à l'installation à Eschbourg-Graufthal d'un panneau d'agglomération sur la RD 158 dont la position est PR 0+ 60
- au déplacement à La Petite Pierre du panneau d'agglomération sur la RD 9 dont la position est modifiée comme suit :
 - ancienne situation : PR 16 + 160
 - nouvelle situation : PR 16 + 66

*** d'AUTORISER** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président